

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus. par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. G. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A. G. ALLIEN.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.), departure times, and arrival times for various routes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. 7. | Angerville, 6 h. 19. | Toury, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,490 fr., versés par 39 déposants dont 5 nouveaux.
Il a été remboursé 14,920 fr.
Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,040 fr., versés par 48 déposants dont 2 nouveaux.
Il a été remboursé 1,120 fr.
Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 200 fr., versés par 4 déposants.
Il a été remboursé 1,064 fr.
Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 410 fr., versés par 3 déposants.
Il a été remboursé 3,047 fr.

Résultats des élections

AU CONSEIL GÉNÉRAL ET AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.
Arrondissement d'Étampes.
ÉTAMPES. Inscrits : 3,629.
C. A. Votants : 4,369. Cintract, 1,482 (réélu); Rabier, 1,175 (réélu); Decolange, 4,084 (réélu).
LA FERTÉ ALAIS. Inscrits : 2,732.
C. G. 1<sup>re</sup> tour. Votants : 2,210. Goupy, 1,018; Silvestre, 662; de Selve, 521.
2<sup>e</sup> tour. Votants : 2,126. Goupy, 1,220 (élu); Silvestre, 848.
MÉRÉVILLE. Inscrits : 2,551.
C. G. Votants : 2,124. Deleruo, 1,177 (élu); Menault, 925.
MILLY. Inscrits : 2,419.
C. A. Votants : 4,318. Boisse, 725 (réélu); Guibert, 691 (réélu); Saucier, 596.

Armée territoriale.

ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION.

Le Conseil de révision d'arrondissement, chargé de

Feuilleton de l'Abeille

(9) DU 31 OCTOBRE 1874.

LE MISSEL DE LA GRAND' MÈRE.

— Non, Mademoiselle.
— Ce n'est pas un mauvais homme, mais il est banquier et si occupé, si occupé, toujours dans les affaires jusque par-dessus la tête. M<sup>me</sup> Caillet n'est pas non plus une méchante femme; seulement, si faible... elle ne voit que par les yeux et n'entend que par les oreilles de M<sup>me</sup> Mazurier, sa mère. Ah! c'est égal, vous devez bien lui en vouloir.
— Non, Mademoiselle, répliqua M<sup>me</sup> Duverger, nous n'en voulons à personne; la douleur a occupé tant de place dans nos cœurs qu'il n'y en a jamais eu pour la haine. M. et M<sup>me</sup> Caillet, puisque vous les connaissez, auraient pu être meilleurs pour nous, c'est vrai; mais, comme vous le dites, M. Caillet est très-occupé, et ma sœur voit beaucoup de monde. Nous leur pardonnons leur indifférence.
— M. Caillet a un fils, reprit Ernestine en accompagnant ses paroles de petits mouvements très-froids; c'est presque un homme; il laisse pousser sa moustache et fume déjà des cigares longs comme cela... Cœur excellent et tête folle, un petit monsieur à la mode d'aujourd'hui... Il assiste à toutes les premières représentations, connaît toutes les célébrités parisiennes, et oublie qu'il n'a que seize ans, parce qu'il fréquente des journalistes,

statuer sur les questions relatives à la formation de l'armée territoriale (classes de 1855 à 1866), tiendra ses séances dans les lieux et aux jours et heures indiqués ci après :

Mairie d'Étampes.

Lundi 9 Novembre, huit heures et demie du matin. — Boissy-le Sec, 44 hommes inscrits. — Bontrevilliers, 9. — Bouville, 41. — Brières-les-Scellés, 49. — Chalo-Saint-Mars, 66. — Chaufour, 7. — Ormoy-la-Rivière, 38. — Total, 224 hommes.
Lundi 9 Novembre, une heure et demie du soir. — Étampes (classes 1855, 1856, 1857, 1858), 199 hommes.
Mardi 10 Novembre, une heure du soir. — Étampes (classes 1859, 1860, 1861, 1862), 203 hommes.
Mercredi 11 Novembre, neuf heures et demie du matin. — Etréchy, 97. — Mauchamps, 5. — Morigny-Champigny, 64. — Saint-Hilaire, 12. — Souzy-la-Briche, 9. — Villeconin, 28. — Total, 215 hommes.
Mercredi 11 Novembre, une heure et demie du soir. — Étampes (classes 1863, 1864, 1865, 1866), 238 hommes.

Mairie de la Ferté-Alais.

Jeudi 12 Novembre, neuf heures du matin. — Auvers-Saint-Georges, 63. — Baulne, 48. — Boissy-le-Cutté, 25. — Bouray, 54. — Total, 200 hommes.
Jeudi 12 Novembre, une heure et demie du soir. — Boutigny, 43. — Cerny, 86. — Chamaranche, 25. — D'Huisson, 33. — Guigneville, 47. — Total, 204 hommes.

Vendredi 13 Novembre, neuf heures du matin. — La Ferté-Alais, 65. — Itteville, 65. — Lardy, 51. — Total, 181 hommes.

Vendredi 13 Novembre, une heure et demie du soir. — Mondévillle, 41. — Orveau, 41. — Torfon, 48. — Vayres, 45. — Videlles, 47. — Villeneuve-sur-Auvers, 36. — Total, 168 hommes.

Mairie de Milly.

Lundi 16 Novembre, neuf heures et demie du

qu'il a un cheval et qu'il va seul au bois. On le voit aux courses, et il parle déjà d'avoir une écurie et de faire conrir l'année prochaine. N'est-ce pas que cela est très-amusant ?

— Je n'y vois rien de mal, répondit M<sup>me</sup> Duverger en souriant. M. Caillet est immensément riche, et son fils a le droit, même à seize ans, d'être un jeune homme du monde élégant et distingué. Mais ma sœur a aussi une demoiselle, un peu plus âgée que son frère, si je ne me trompe ?

— Oh ! que je voudrais la connaître ! dit Adrienne.

— Ce ne sera pas bien difficile.

— Vous êtes sans doute son amie. Comment est-elle ?

— Comme figure, ni bien, ni mal; elle a ainsi que vous de beaux cheveux noirs; elle est capricieuse, volontaire... pas orgueilleuse, par exemple, ni méchante. Ceux qui la connaissent disent tous qu'elle a bon cœur.

— Voyons, si vous la rencontrez, que lui diriez-vous ?

— Je ne sais... mais si elle n'était pas trop fière, il me semble que je ne pourrais pas m'empêcher de l'embrasser.

— Et malgré le passé... vous l'aimeriez.

— Oh ! de tout mon cœur.

Ernestine se leva et s'écria en se jetant dans les bras d'Adrienne :

— Eh bien ! aimez-moi tout de suite : c'est moi qui suis votre cousine !

— De tels anges vous enlèvent jusqu'au souvenir du malheur et des offenses, murmura M<sup>me</sup> Duverger.

— Comme il y a de bons instants dans la vie ! disait Ernestine.

matin. — Boigneville, 42. — Brouy, 24. — Buno-Bonnevaux, 30. — Champmoutoux, 21. — Courances, 41. — Total, 458 hommes.

Lundi 16 Novembre, une heure et demie du soir. — Courdimanche-sur-Essonne, 44. — Dannemois, 41. — Gironville, 26. — Maisse, 59. — Mespuits, 48. — Total, 155 hommes.

Mardi 17 Novembre, huit heures et demie du matin. — Milly, 162 hommes.

Mardi 17 Novembre, une heure et demie du soir. — Moigny, 47. — Oncy, 9. — Prunay-sur-Essonne, 40. — Puisselet-de-Morais, 22. — Soisy-sur-Ecole, 43. — Valpuzieux, 22. — Total, 453 hommes.

Mairie de Méréville.

Mercredi 18 Novembre, neuf heures et demie du matin. — Abbéville, 25. — Angerville, 104. — Arrancourt, 8. — Blandy, 29. — Total, 166 hommes.

Mercredi 18 Novembre, une heure et demie du soir. — Bois-Herpin, 3. — Boissy-la-Rivière, 43. — Chalou-Moulineux, 38. — Congerville, 43. — Estouches, 40. — Fontaine-la Rivière, 12. — La Forêt-Sainte-Croix, 48. — Guillerval, 25. — Marolles, 16. — Total, 148 hommes.

Jeudi 19 Novembre, neuf heures du matin. — Méréville, 87. — Pussay, 99. — Total, 186 hommes.

Jeudi 19 Novembre, une heure et demie du soir. — Monnerville, 38. — Ruinivilliers, 5. — Saclas, 64. — Saint-Cyr-la Rivière, 24. — Thionville, 19. — Total, 141 hommes.

Tous les hommes des classes précitées, dont l'existence aura été constatée, devront se retrouver sur les états de recensement soumis au Conseil de révision, à l'exception des hommes exemptés, lors du tirage au sort, pour infirmités ou défaut de taille, et de ceux qui, désignés aux paragraphes 4 et 5 de l'article 14 de la loi du 21 mars 1832, ont rempli les conditions de dispenses déterminées par ces deux paragraphes.

En ce qui concerne les hommes qui n'ont pas servi, on donnera tous les renseignements nécessaires pour

qu'ils puissent être affectés, après la clôture des listes, à l'arme de l'infanterie, à l'arme de la cavalerie ou à celle de l'artillerie, conformément à l'article 32 de la loi du 24 juillet 1873.

En ce qui concerne les hommes qui ont déjà servi, on se bornera à indiquer l'arme et la subdivision de l'arme à laquelle ils ont appartenu.

Le Conseil de révision procède, à huis clos, à la constatation des infirmités alléguées, suivant les règles tracées par l'instruction du 18 mai 1840, et statue séance tenante sur les réclamations qui lui seraient soumises.

Les hommes convoqués qui ne se présenteront pas ou ne se feront pas représenter devant le Conseil de révision seront inscrits d'office et passibles, en outre, des peines édictées par la loi.

Les opérations de révision qui vont avoir lieu porteront sur un chiffre de 2,400,000 individus au moins, et seront effectuées par 380 conseils et commissions d'examen environ. C'est une moyenne de plus de 6,300 hommes par conseil, en ne tenant pas compte des différences en plus ou en moins résultant de l'inégalité de la répartition de la population.

D'après une circulaire récente adressée aux préfets par le ministre de la guerre, les ordres les plus sévères doivent être donnés pour rechercher les hommes des classes 1855 à 1866, qui, malgré les avis réitérés de l'administration, ne se sont pas encore fait inscrire sur les contrôles de l'armée territoriale.

Les commissaires et autres agents de la police, ainsi que le gendarmier, ont été spécialement invités à prêter leurs concours afin de découvrir les réfractaires, qui, malheureusement, sont encore assez nombreux.

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 25 Octobre 1874.

OSCAR, ou le Mari qui trompe sa Femme, comédie en trois actes, de SCAND et DUVERGER.
APRÈS LE BAL, un acte, de SIRAUDIN.
FAIS CE QUE DOIS, de François COPPÉE.

La réouverture du Théâtre a eu lieu dimanche der-

Edmond fronça les sourcils et prit subitement une attitude froide et sévère.

— Vous devez aussi avoir hâte de vous éloigner, prononça-t-il. Parez donc vite, je vous écoute.

— Monsieur, M. Pierrard est à Paris.

— Je suis heureux de l'apprendre; je l'attends depuis plusieurs jours.

— En ma présence, M. Pierrard vient d'annoncer à mon père et à ma mère que vous ne voulez plus épouser ma sœur.

— Dites que je ne puis plus, que je n'ai plus le droit de devenir son mari.

— Quels que soient les mots, la chose est absolument la même pour moi.

— Mon cher ami, je vais...

— Je vous prie, Monsieur, de me traiter avec moins de familiarité.

— Eh bien ! donc, Monsieur, reprit Edmond d'un ton légèrement railleur et en s'inclinant, je vais vous expliquer...

— Je n'admets aucune explication.

— Vous êtes bien absolu, Monsieur; je me dispenserai donc de vous les fournir.

— Je viens vous demander si, oui ou non, vous voulez épouser ma sœur !

— Je vous ai déjà répondu.

— Monsieur, quand un mariage a été convenu, que des paroles ont été échangées, qu'il a été officiellement annoncé, la retraite du futur porte atteinte à la réputation de la jeune fille dédaignée, et sa famille doit considérer ce fait comme une insulte.

— Voilà bien de l'exagération.

XII

Pendant que les deux jeunes filles se tenaient enlacées dans une étreinte fraternelle, M. Gustave Caillet se présentait à son tour chez M<sup>me</sup> Duverger, et s'adressant à la domestique, demandait d'une voix impérieuse à parler immédiatement à M. Edmond Pierrard.

— Mais, Monsieur, répondit-elle, M. Pierrard ne demeure pas ici.

— Soit ! mais il y est, j'en suis sûr; je veux le voir, je le verrai.

Il parlait sur un ton si élevé que sa voix arriva aux oreilles d'Edmond qui, nous l'avons dit, était occupé à écrire une lettre. Il se leva brusquement et courut ouvrir la porte du salon donnant sur le vestibule.

— Gustave ! s'écria-t-il en reconnaissant le jeune Caillet, Gustave ici !... Vous avez à me parler... venez je suis tout à vous.

M. Gustave se redressa fièrement, pour augmenter sa taille d'un demi-centimètre, et entra dans le salon, son chapeau sur la tête. La porte se referma derrière eux.

— Mon cher Gustave, asseyez-vous, et dites-moi ce qui vous amène.

— Je reste debout, répliqua le jeune Caillet; j'aurais honte de m'asseoir dans cette maison, sur un de ces sièges.

nier dans des conditions très favorables et d'un bon présage pour la direction. Spectacle de bon goût, — rôles bien sus, — interprètes intelligents et, — ce qui ne gêne rien, — public nombreux, nous pourrions dire public choisi : attentif aux jeux de la scène, — calme comme un juge, — réservé dans ses applaudissements pour ne les accorder qu'à bon escient ; — les entr'actes mêmes conservaient un « comme il faut » genre gymnase que chacun serait heureux de voir s'accroître ici.

Ajoutons qu'il n'était que onze heures et demie lorsque le rideau fut baissé pour la dernière fois au milieu des applaudissements de toute la salle.

Voilà un saine tradition qu'il serait urgent de ne point laisser tomber en désuétude, le public s'en réjouirait et la direction y trouverait fruits et profits.

M. Léautaud qui sait son Boileau, a mis en pratique le vers connu du poète, en composant son spectacle de réouverture

« Que le débat soit simple et n'ait rien d'affecté. »

En effet : point d'étoile en vedette ; — point de réclame tapageuse ; — trois pièces assez connues, dont les titres étaient modestement posés sur une affiche sans prétention ; — une exécution plus originale que correcte, mais qui a su conquérir une franche gaieté et de nombreux applaudissements : tel est le bilan de la soirée du 25 octobre.

Personne n'ignore la pénurie dramatique qui existe depuis quelques années ; à part un ou deux succès, on serait tenté de croire que MM. les Allemands ont emporté, avec nos pendules, tous les manuscrits de nos plus spirituels auteurs.

Les pauvres directeurs de province dans l'impossibilité de s'appropriation au grand centre de production parisien, — qui ne produit rien, — en seront réduits à fouiller leurs cartons au fond desquels « comme derrière les fagots », ils devront trouver, nous l'espérons, une réserve assez substantielle pour obvier à la récolte absente.

Nos confrères du grand format quotidien parlent, il est vrai, de plusieurs premières représentations très-prochaines, mais sait-on, hélas ! ce que le sort réserve à ces chères désirs ? Le récent exemple de cet infortuné Vaudeville avec *Marcelle* et *Berthe d'Estrée* n'est rien moins que rassurant.

Quoi qu'il advienne ayons confiance en notre direction, elle ne laissera pas échapper l'occasion de cueillir le fruit nouveau, s'il mûrit à point.

On parle vaguement de la dernière nouveauté du Théâtre-Français : *le Sphinx*, pour le dimanche 8 novembre ; nous reproduisons le *on dit* : S. G. D. N. P.

Nous ne croyons pas devoir clore les quelques lignes qui précèdent sans dire un mot de l'innovation tentée pour l'agrément des habitués du Théâtre :

Le chef de la Fanfare municipale, pour parer à l'exiguïté de l'orchestre ou l'ensemble des membres exécutants qu'il dirige ne peut trouver place, a eu l'heureuse idée de faire appel au bon vouloir de quelques amateurs violonistes, afin de composer une harmonie spéciale aux représentations théâtrales.

L'essai de dimanche dernier mérite d'être encouragé et nous ne doutons pas du succès dès que les éléments appelés à composer ce nouvel orchestre auront pu s'apprécier dans quelques sérieuses répétitions.

#### DERNIER COURRIER :

Nous recevons à l'instant une excellente nouvelle qui transforme en une certitude le *on dit* rapporté plus haut.

Non-seulement M. Léautaud nous offrira, le 8 novembre, la belle nouveauté de M. Octave Feuillet, *le*

*Sphinx*, mais le rôle principal créé aux Français par M<sup>lle</sup> Croisette, sera joué par une artiste d'un talent au moins égal : M<sup>lle</sup> Berthe Fayolle, qui contribua pour une si large part au succès des *Inutiles*, au théâtre Cluny, et tout récemment à celui des *Deux Orphelins*, jouées 150 fois tant à la Porte-Saint-Martin qu'au théâtre du Châtelet.

Un joli vaudeville servira de lever de rideau.

Qu'on se le dise !

#### Notice sur Etampes

Extrait de l'*Album historique de Sens pour l'année 1778.*

(Suite et fin.)

Le Roi Philippe premier, est le plus insigne bienfaiteur de l'Abbaye de Morigny. Ce Monastère avait été bâti sur un fond tenu en fief d'Evrad, Seigneur du Puiset à qui par conséquent étaient dues toutes les prérogatives et les autres droits que les Seigneurs de fief ont accoutumés de prendre sur de semblables Eglises et Monastères ; le Roi pour délivrer les Religieux de cette redevance, sachant qu'Evrad avait besoin d'argent pour faire le voyage de la terre sainte, auquel il s'était obligé en se croisant, acheta de lui le fief de Morigny la somme de cent livres, et le donna à l'Abbé et aux Religieux, sans leur imposer aucune condition, mais en pure aumône. Cette donation fut bientôt suivie d'une plus considérable : il y avait à Etampes-les-Vieilles, une Eglise de Saint-Martin, desservie par des Chanoines, dont le chef portait le titre d'Abbé, le Roi supprima ce Chapitre et donna l'Eglise et les Prébendes aux Moines de Morigny, à mesure qu'elles vaueraient par la mort des Chanoines qui les possédaient, le Roi étant à Etampes avec Louis, son fils aîné, et son successeur désigné, voulut qu'il témoignât par une cérémonie extérieure son agrément ; ce jeune Prince alla, accompagné d'Amaury, Seigneur de Montfort, et d'autres Seigneurs, au Monastère, où il fit assembler dans le Chapitre, l'Abbé et les Religieux : puis s'étant fait représenter les lettres patentes de la concession que le Roi son père avait faite de l'Eglise et des Prébendes de Saint-Martin des-Vieilles-Etampes, il les prit et en présence de toute l'assemblée, il les mit sur l'autel, pour marque authentique qu'il l'approuvait. Cette suppression du Chapitre de Saint-Martin souffrit quelques contradictions de la part des Chanoines qui y formèrent leur opposition, d'autant plus que l'Archevêque de Sens n'y avait pas coopéré. Daimbert qui occupait alors ce siège n'était pas si affectonné aux Moines de Morigny que Richer son prédécesseur, et l'Abbé appréhendait de ne pouvoir pas obtenir de lui la confirmation qu'il désirait. On lui conseilla d'employer l'autorité du Roi envers l'Archevêque. Le Monarque eut la bonté d'écouter la proposition qui lui fut faite de parler à Daimbert et de le porter à confirmer cette donation. Le Roi commanda à l'Abbé de le suivre à Melun où Daimbert devait se trouver pour des affaires importantes qu'il avait à traiter avec lui. Le Roi donc proposa l'affaire à l'Archevêque, qui y apporta d'abord beaucoup de difficultés ; mais enfin après avoir écouté tout ce que le Roi et plusieurs Seigneurs de la Cour lui dirent en faveur de l'Abbé et des Religieux de Morigny, il répondit qu'il ne pouvait confirmer cette donation qu'il n'en eût conféré avec son Chapitre. L'Abbé suivit Daimbert à Sens pour apprendre la résolution que l'on prendrait sur son affaire. L'Archevêque conféra avec son Clergé, et la résolution fut que, *Raoul*, Doyen du Chapitre se transporterait à Etampes pour écouter ce que les Chanoines de Saint-Martin voudraient opposer. Les Chanoines furent convoqués en l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, ils y comparurent avec leur Chantre, et en présence du Roi et de l'Archevêque, ils déclarèrent qu'ils consentaient à la donation

qui avait été faite de leurs Eglise et Prébendes aux Moines de Morigny, et souscrivirent la charte de donation. L'Archevêque s'en retourna à Sens, où ayant fait son rapport à l'Archevêque et à son Chapitre de ce qui s'était passé à Etampes en sa présence, Daimbert confirma la donation, et l'union faite par les Rois Philippe et Louis, par une charte du mois de Janvier 1112. On compte aussi parmi les bienfaiteurs de l'Abbaye de Morigny, un Citoyen d'Etampes, nommé Amaury, qui leur donna l'Eglise ou Chapelle Saint-Julien et de St-Phalier, proche Etampes, où l'on prétend avoir existé autrefois une Abbaye de Religieuses, fondée par la Reine Brunehaut. Cette Eglise est d'ailleurs d'une très-ancienne structure, mais ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que le Seigneur du Ronssay proche Estréchy, en l'année 1628, voulant signaler sa piété par l'embellissement de cette Chapelle : comme les ouvriers travaillaient au Maître-Autel pour y poser un rétable, ils découvrirent dans une petite voûte, sur le derrière, au-dessus du lieu où était posée l'image de Saint-Julien, un coffret de plomb : ce qui les obligea à suspendre leur travail. Ils s'en allèrent aussitôt en avertir le Prieur et les Religieux de l'Abbaye de Morigny. Ceux-ci s'adressèrent à Jean Hochereau, Doyen de la Chrétienté d'Etampes, et Curé de Notre-Dame, lequel assisté de Nicolas Thirouin, Curé de Saint-Bazile et Notaire Apostolique, se transporta en cette Chapelle, où étaient plusieurs habitans du hameau, et d'autres personnes qui y étaient accourus au bruit de cette nouvelle. Le coffret ayant été tiré du lieu où il était, et mesuré, on le trouva long de douze pouces, haut de six et autant de large, le Doyen le fit ouvrir, on y trouva la partie postérieure d'un crâne, un os de bras en trois pièces, un vertèbre et plusieurs poudres d'os, avec une pièce antique sur laquelle les mots suivants étaient gravés. « *Hic jacet caput sancti Juliani martyris, quod Severinus attulit de Antiochia civitate, temporibus Brunegildis Reginae, et au revers est écrit. De ossibus Sancti Christophori. Brachium sancti Gamalielis.* » Ces Reliques remises dans le même coffre, furent transférées en cérémonie à l'Abbaye de Morigny, où elles furent déposées et placées dans la Sacristie ; le procès-verbal de cette découverte est du neuvième jour d'Avril 1628.

Cette Abbaye a eu treize Abbés réguliers dont le premier a été Regnault, Religieux de Flaix, mais celui qui a le plus contribué à son établissement, est Thomas, surnommé par MM. de Sainte-Marthe *Tressens*, dont nous avons parlé plus haut. L'Eglise de cette Abbaye fut dédiée le troisième jour d'Octobre 1119 par le Pape Calixte II, avec toute la solennité que l'on peut s'imaginer, en l'honneur de la très-Sainte Trinité, et de la Sainte Croix, de la B. V. Marie, des Apôtres Saint Pierre, Saint Paul et de tous les Saints. Le Cardinal Conon, Evêque de Palestine, Légat en France, fut l'un des assistants, Jostranus, Evêque d'York en Angleterre y assista aussi, ainsi que Geoffroy, Evêque de Chartres, Golo, Evêque de Saint-Paul en Bretagne, Bernard, Abbé de Saint-Florentin, Etienne, Abbé de Saint-Jean-en-Vallée et plusieurs autres Prélats. Le Roi, la Reine, Guillaume de Garlande, Grand-Maitre de la Maison du Roi, Etienne de Garlande, Chancelier du Royaume, Amaury de Montfort, Guy de Galaridon, et plusieurs autres Seigneurs et Dames de la suite de la Cour et autres, qui s'étaient rendus à Etampes pour baiser les pieds du Pape, et pour assister à cette Dédicace. Cette Abbaye fut honorée de la présence du Pape Innocent II, qui y resta deux jours lorsqu'il se rendit à Etampes à la fin du Concile national de l'an 1130.

L'Eglise de Morigny fut pillée et volée l'an 1557 en la manière suivante : Jean Hurault, fils de Jean Hurault, Seigneur de Boistaillet et de Belesbat, premier Président en la Chambre des Comptes à Paris, et Chancelier de

Louis, Duc d'Orléans, en était pour lors Abbé. Joachim du Ruth, Gentilhomme d'extraction, Seigneur de Venant, hameau de la Paroisse de Boissy-le-Sec, se résolut de dévouer l'Abbaye de Morigny de ce qu'elle avait de plus précieux et de plus riche. Pour mettre son dessein à exécution, il s'en alla à Paris, où il s'associa de plusieurs voleurs, jusqu'au nombre de douze, il les mena boire dans l'hôtellerie de l'En de France à la place Maubert, où ils complotèrent ensemble de faire ce vol, moyennant 400 écus de récompense que du Ruth leur promit, il les envoya tous devant lui à sa maison, où il les suivit au galop, et après s'être animés les uns les autres à l'exécution de leur damnable dessein, ils se rendirent à Morigny la nuit du sixième de Mai, sur les onze heures du soir, avec des échelles qu'ils avaient prises en passant dans l'Eglise de Saint-Pierre d'Etampes. Ils montèrent par dessus les murailles de la cour, et entrèrent par les fenêtres de l'Eglise : ils ouvrirent avec bien de la peine la porte de la Sacristie, qui était fermée à double serrure, et eurent encore beaucoup plus de peine à ouvrir l'armoire dans laquelle les Saints Reliquaires, et l'argenterie étaient conservés ; parce qu'elle était fermée à trois serrures avec une bande de fer en travers. Ils emportèrent tous les Reliquaires excepté celui du bras de Saint Siméon, qui n'était que de bois argenté, et toute l'argenterie, et s'en retournèrent sans aucun empêchement au même lieu d'où ils étaient venus. Ils brûlèrent dans le chœur sur le marche-pied de l'Autel, les sacrés ossements, et sitôt qu'ils furent de retour à Venant, ils mirent en pièce toute l'argenterie. Etienne de la Mothe, Seigneur de Ronqueux, entre Dourlan et Rochefort, gendre de du Ruth, jeta dans le feu le reste des reliques, et les cahiers en velin de trois livres servant à l'Autel, après en avoir arraché les couvertures qui étaient d'argent doré, enrichies de Pierres. Le Religieux qui avait coutume de sonner matines, étant entré dans l'Eglise à l'heure ordinaire, aperçut une grande clarté qui l'étonna d'abord, mais il fut bien plus surpris quand ayant fait réflexion, qu'elle ne provenait pas de la lune, comme il l'avait cru d'abord, et qu'il vit qu'elle sortait de la Sacristie, où les voleurs avaient laissé allumé le cierge qui avait servi à les éclairer, il s'écria de toute sa force : à ce cri les Religieux se levèrent promptement aussi bien que l'Abbé, qui était couché en sa chambre au dortoir. Chacun fut saisi d'étonnement et de douleur à la vue d'un tel désastre ; et l'Abbé plus que tous les autres, qui fit à l'instant publier dans tout le Village que l'Abbaye était volée, et le bruit en courut aussitôt aux lieux circonvoisins.

Cependant il crut qu'il fallait recourir à Dieu pour lui demander quelques lumières dans un accident si fâcheux. C'est pourquoi au lieu de célébrer la Messe du saint Sacrement, comme ils avaient coutume le Jeudi, il fit chanter celle du Saint-Esprit, qui leur fit incontinent connaître les auteurs du sacrilège : car à peine la Messe fut-elle achevée, que l'Abbé reçut une lettre de Charles de Paris, Seigneur de Boissy-le-Sec, Gentilhomme des plus considérables du pays, par laquelle il lui donnait avis qu'il avait découvert le lieu où les voleurs de son Eglise s'étaient retirés. Il l'avait connu par un froc ou cuculle, que des Paysans trouvèrent sur le chemin et lui apportèrent. Il s'offrit de s'employer avec tous les habitans du Village pour prendre ces voleurs, pourvu qu'il fût aidé. L'Abbé lui envoya aussitôt tout ce qu'il put assembler d'hommes dans Morigny et ailleurs, et on y alla aussi d'Etampes. La maison de Venant fut investie, et la porte incontinent rompue à coups de hache, tellement que les voleurs qui étaient prêts à se mettre à table pour faire bonne chère, quittèrent tout et ne songèrent plus qu'à se sauver, les uns sautèrent par les fenêtres, les autres résistèrent autant qu'ils purent, du Ruth et son gendre furent amenés prisonniers à Etampes avec les autres que l'on put prendre, quatre

— Pouvez-vous formuler sur ma sœur et sur sa conduite une accusation quelconque ?

— M<sup>lle</sup> Caillet est digne de tout mon respect, et j'ai pour elle une amitié sincère.

— Je puis donc dire avec raison que rien ne justifie votre étrange conduite vis-à-vis de ma famille, Monsieur, et puisque vous persistez dans votre refus, je le considère comme une injure qui m'est personnelle, et je vous en demande réparation.

— Un duel !... entre nous !

— Oui, Monsieur ; dès ce soir, j'aurai l'honneur de vous envoyer mes témoins.

— Vous plaisantez, Gustave ; vous savez bien que nous ne pouvons pas aller ensemble sur le terrain.

— Pourquoi cela, Monsieur ?

— Mais n'y aurait-il que les vieilles relations qui existent entre nos familles....

— L'amitié à laquelle vous faites allusion n'existe plus.

— Je vous assure que vous vous trompez.

— Dites plutôt, Monsieur, que vous ne voyez pas en moi un adversaire digne de vous. Est-ce mon âge qui vous rend si dédaigneux ? Avez-vous peur que la vue de votre épée fasse tomber la mienne de mes mains ?

— Je sais que vous avez du cœur, et je vous connais assez pour répondre de votre courage en toute occasion. Mais je vous l'ai dit, un duel entre nous est impossible ; il serait ridicule.

— Je n'accepte pas cette fin de non-recevoir, Monsieur, vous pouvez avoir votre opinion, mais, moi, j'ai une injure à venger ! Est-ce donc vous qui auriez peur, Monsieur Edmond Pierrard ?

— Vous savez bien le contraire, répondit le jeune homme en souriant et toujours très-calme. Nous avons fait assez souvent des passes ensemble pour ne pas ignorer que je peux me servir d'une épée.

— Oh ! il y a une différence entre les jeux de l'escrime et un combat sérieux ; à poitrine découverte !

— Monsieur Caillet, reprit Edmond d'un ton grave, vous voudriez avoir un duel ; il y a des gens qui prétendent que cela pose et fait une réputation ; je trouve ce jugement parfaitement absurde. Je ne chercherai pas à vous faire changer d'idée. Mais vous êtes jeune, impétueux, ardent ; soyez tranquille, attendez un peu ; les occasions de vous battre ne vous manqueront point. Si j'avais réellement offensé vous ou une autre personne de votre famille, je comprendrais votre provocation ; je ne sais pas si j'accepterais un duel, mais je saurais offrir une réparation proportionnée à l'offense. On ne donne pas suite à des projets de mariage entre M<sup>lle</sup> votre sœur et moi, c'est vrai. Mais la première personne qui ait le droit de se plaindre, c'est M<sup>lle</sup> Caillet. L'avez-vous interrogée ? Enfin, se trouve-t-elle offensée ?

— Monsieur, je suis le protecteur et le gardien de la réputation de ma sœur et de la mienne.

— C'est un sentiment élevé que je comprends parfaitement. Mais voyez M<sup>lle</sup> votre sœur, Monsieur Caillet, causez avec elle, et ensuite revenez me voir. Peut-être alors arriverons-nous à nous entendre.

— C'est-à-dire que vous me traitez comme un enfant ! s'écria Gustave.

— Il n'y a pas bien longtemps que vous n'en êtes plus un, répliqua Edmond en souriant.

— Mais pour vous forcer à vous battre, vous voulez donc que je vous insulte à mon tour ?

— Je ne vous le permettrai pas. Je vous ferai remarquer aussi que nous sommes ici dans une maison étrangère et que nous l'oublions....

— Oh ! je sais parfaitement où nous sommes.

— Prenez garde de vous tromper, Monsieur.

— Nous sommes chez vous et chez votre....

— Gustave, n'achevez pas. Sur votre vie, pas un mot de plus !

— Ah ! ah ! fit le jeune Caillet en ricanant, voilà que vous commencez à vous animer ; nous allons donc nous entendre. Pourquoi ne parlerais-je pas, s'il vous plaît ? Serait-ce par respect pour la Juliette dont vous êtes le Roméo ?

Edmond devint très-pâle et un éclair jaillit de son regard enflammé.

— Taisez-vous, taisez-vous donc ! dit-il sourdement.

— C'est là qu'elle se cache, n'est-ce pas, derrière cette porte ? continua Gustave en élevant encore la voix. Croyez-vous que je vais me gêner pour elle ? Non. Je veux qu'elle m'entende et qu'elle sache tout le mépris que j'ai pour ses pareilles.

Edmond poussa un cri de colère, saisit Gustave au collet, et, le secouant avec violence :

— Malheureux ! exclama-t-il, tu veux donc que je te brise ou t'écrase sous mes pieds comme une bête malfaisante ?

Tout à coup, la porte s'ouvrit et Ernestine apparut sur le seuil.

— Que se passe-t-il donc ici ? fit-elle ; pourquoi ces éclats de voix ?

— Ma sœur ici, dans cette maison ! s'écria Gustave frappé de stupeur.

Et il recula comme à la vue d'un spectre.

— Oui, répondit la jeune fille en marchant lentement vers lui, je suis ici ; et toi, Gustave, qu'y viens-tu faire ? Tu viens y apporter le trouble et l'injure !... C'est moi qui étais derrière cette porte, et qui t'ai entendu... Oh ! Gustave, je ne te croyais pas méchant !... Edmond, vous lui pardonnerez, n'est-ce pas ?

— Les causes que vous défendez sont gagnées d'avance, répondit le jeune homme.

M<sup>me</sup> Duverger et Adrienne entrèrent à leur tour dans le salon.

— Maintenant, Gustave, reprit Ernestine, approchetois et demande pardon à ta tante et à ta cousine.

— Ma tante, ma cousine... répéta-t-il avec une nouvelle stupeur.

— Oui, la sœur de notre mère et sa fille, ma chère cousine Adrienne, qui va bientôt devenir la femme de M. Edmond Pierrard, notre ami.

— Ah ! je comprends ! s'écria Gustave. Ce que j'ai fait est bien mal !

Il s'approcha, en tremblant et en baissant la tête, de M<sup>me</sup> Duverger et d'Adrienne, et humblement, avec l'accent du repentir :

— Ma tante, ma cousine, dit-il, je vous demande pardon !

— Après les enfants viendront les parents, reprit Ernestine en entourant de ses bras la taille d'Adrienne.

A ce moment, l'autre porte du salon s'ouvrit brusquement, et l'armateur entra. A la vue du groupe ravissant formé par M<sup>me</sup> Duverger et les deux jeunes

ou cinq s'étant sauvés. Le Lundi suivant on appliqua les prisonniers à la question, quelques-uns la souffrirent sans rien confesser : mais le chef avoua librement tout le fait sans se laisser mettre à la question, ils furent tous condamnés à mort, et exécutés par diverses sortes de supplices. Du Ruth et son genre furent décapités et leurs corps et leurs têtes jetés dans un bûcher, et réduits en cendre, huit jours après avoir commis le crime. Le valet de du Ruth, fut roué vif avec autres ; quelques jours après, les moins criminels furent pendus et étranglés. Voy. D. Fleureau.

Le premier Abbé Commendataire de Morigny fut Jean Baron, Bachelier en Droit Canon, c'est aujourd'hui M. l'Abbé de Montagnac, qui en jouit depuis 1774. Il a succédé à Messire Claude Drouas de Bouffey, Evêque de Toul, décédé le 21 Octobre 1773. M. Drouas fut nommé à cette Abbaye en 1749, il était pour tous Vicaire-général du Diocèse de Sens, Archevêque de Melun en l'Eglise de Sens, et Chanoine en ladite Eglise, c'est de son consentement que la communauté des Religieuses de Morigny a été supprimée, les lieux claustraux détruits et la maison conventuelle réunie au grand Séminaire de Sens.

**Faits divers.**

Les examens pour le volontariat d'un an en 1874 sont terminés. Le nombre des candidats qui ont subi les épreuves du concours s'est élevé au chiffre de 43 618. Le nombre de ceux admis définitivement est de 11 440.

Le tribunal civil de la Seine vient de rendre un jugement qui intéresse quelque peu les fournisseurs.

Ce jugement décide en principe « que le commerçant qui, sur la demande d'un domestique, consent à livrer à crédit, sans s'assurer auparavant si c'est le maître lui-même qui sollicite ce crédit, fait confiance au domestique et non à son maître, et qu'il ne peut dès lors qu'accuser sa propre imprudence si le maître, qui a régulièrement payé son préposé, refuse de solder une seconde fois, et de reconnaître un crédit qu'il n'a pas demandé. »

Les concours généraux d'animaux gras, de volailles vivantes et mortes, de semences de céréales, racines porte graines, plantes fourragères, de fruits secs, miels et cires, de fromages et beurres, auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, en février 1875.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses promises, on peut réclamer des programmes au ministère de l'Agriculture et du Commerce (direction de l'Agriculture, 2<sup>e</sup> bureau), ainsi que dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Nos confrères des départements ont enregistré, depuis quelque temps, un nombre assez considérable d'indispositions graves causées par l'absorption de champignons. A Poitiers notamment, et dans diverses autres villes, on a signalé plusieurs cas d'empoisonnement et on n'a pas pu sauver les malades.

Le Journal du Loiret mentionne à son tour un décès survenu en semblable circonstance.

Mercrêdi dernier, vers sept heures du soir, un sieur Gentils, journalier, entra chez les époux Aubry, sabotiers et aubergistes, rue du Pissot, à Beaugency. Il apportait dans un mouchoir des champignons qu'il avait cueillis dans la journée : il en fit cuire quelques-uns sur un gril et en mangea, sans ressentir aucun malaise. Il laissa les autres aux époux Aubry, qui les mirent au feu, le lendemain seulement, avec de la viande, dans un poëlon de fer. Ils les mangèrent, à leur souper, en compagnie du sieur Jean-Louis Joudon, leur ouvrier.

Dans la nuit, ces trois personnes furent prises de coliques violentes. Un médecin, appelé le vendredi, leur donna des soins. L'état de Joudon lui paraissant plus grave, il le fit transporter à l'hospice de Beaugency, où ce dernier est mort dimanche matin.

filles enlacées, il s'arrêta stupéfié, et les paroles de colère préparées pour son fils expirèrent sur ses lèvres. Il n'avait pas encore eu le temps de se remettre, lorsque M<sup>me</sup> Pierrard, prévenue par le billet d'Ernestine, arriva à son tour.

— Mon ami, dit-elle à son mari, voici une lettre de ta mère, lis !

C'est avec une vive surprise et une profonde émotion qu'il lut les lignes tracées par la main de sa mère vénérée.

— Voici l'obligation écrite et signée par ton père, reprit M<sup>me</sup> Pierrard.

— D'après ces documents, dont je reconnais la valeur, dit M. Pierrard, une somme de soixante mille francs, prêtée à mon père par M<sup>me</sup> Mazurier, a pu prévenir une faillite désastreuse et sauver l'honneur de notre famille. Ce capital n'a jamais été remboursé, mais les intérêts ont été payés...

— Par la Banque de France, mon père, dit Edmond, jusqu'en 1854, année de la mort de M<sup>me</sup> Mazurier, la première femme de M. Mazurier. Mais il y a mieux encore, mon père.

— C'est vrai ; suivant la lettre de ma mère, les soixante mille francs de M<sup>me</sup> Mazurier devaient avoir une part d'association dans notre maison. Je dois la moitié de ma fortune aux héritiers ou aux ayants-droit de M<sup>me</sup> Mazurier.

— Ces héritiers, mon ami, les voilà, dit M<sup>me</sup> Pierrard en montrant à son mari Adrienne et sa mère. Je te présente M<sup>me</sup> Duverger, la petite Claire dont parle la lettre de M<sup>me</sup> Pierrard et M<sup>me</sup> Adrienne, sa fille, bientôt la nôtre aussi à moins que tu me désapprouves et que tu refuses ton consentement à cette union.

Le sieur Aubry est hors de danger aujourd'hui ; sa femme est encore dans un état de très-grande faiblesse, mais on peut la considérer comme sauvée.

Joudon était âgé de quarante-huit ans, et veuf pour la seconde fois.

— On annonce qu'un aërolithe est tombé, samedi, à peu de distance d'un passant, sur la route de Voisins-le-Bretonneux, à Versailles.

Le fragment d'astre fit entendre en tombant un long sifflement, puis il éclata, lança des débris de tous côtés, en défonçant une partie de la route.

On a recueilli plusieurs de ses débris. Le principal mesure un demi mètre cube.

— Voici un fait, dit le Charentais, qui doit engager à la plus grande prudence les personnes qui manipulent des substances dont elles ne connaissent pas suffisamment les dangereuses propriétés :

« Dimanche dernier, un habitant de la rampe de Palet, à Angoulême, s'occupait, avec quelques voisins, à nettoyer et à désinfecter un tonneau ayant contenu de la genevrette et destiné à recevoir de la vendange. Mettant en pratique le procédé le plus communément employé, il avait introduit dans le tonneau, par la bonde, une certaine quantité de chaux vive et de l'eau ; le tonneau fut ensuite bouché.

« La quantité de chaux employée était-elle trop considérable ? Le tonneau avait-il été trop hermétiquement clos ? Au bout de quelques instants, on vit les douves fléchir et se tordre, et le tonneau fut agité par de brusques secousses dont s'effrayèrent les assistants. Une explosion paraissait imminente, et l'un d'eux allait s'approcher du tonneau pour le repousser au loin, quand tout à coup une détonation formidable, pareille à un coup de canon, se fit entendre. et les spectateurs furent enveloppés d'un nuage de chaux pulvérisée. Le tonneau avait disparu. Après une minute d'anxiété, un grand bruit fut de nouveau entendu dans une construction voisine, sur laquelle le tonneau, que quelques personnes avaient aperçu à une très-grande hauteur, venait de s'abattre avec une force de projection telle qu'il ébranla la toiture et troua un plafond.

« Les spectateurs de cette expérience, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, en ont été quittes pour une violente commotion, mais ils ont vu leurs vêtements brûlés par des éclaboussures de la chaux en ébullition. »

— Le Figaro signale une enquête qui vient d'être faite sur les différents modes de falsification du café.

Voici la composition de quelques-uns des cafés saisis :

- 1<sup>o</sup> Mélange de pain torréfié et de marc de café ;
- 2<sup>o</sup> Poussière de chicorée, sable, brique pilée et ocre rouge ;
- 3<sup>o</sup> Chicorée et noir d'os épuisé ;
- 4<sup>o</sup> Poudre de chicorée torréfiée avec de la graisse, des beurres vieillis, et colorée avec du rouge de Prusse ;
- 5<sup>o</sup> Trognons de choux torréfiés, et foie de cheval grillé.

**La correspondance par Pigeons voyageurs.**

Les journaux annonçaient dernièrement que plusieurs couples des fameux pigeons voyageurs qui pendant le dernier siège ont permis à la capitale de la France de rester en communication avec le monde extérieur étaient soigneusement conservés et entretenus par la ville de Paris.

Cette circonstance donne un intérêt tout particulier aux détails qui suivent. Sans remonter jusqu'à la colombe de l'arche, contentons-nous de dire que ce moyen de correspondance était déjà en usage dans l'antiquité. On cite un athlète de l'île d'Egine qui, se rendant aux jeux olympiques, emportait avec lui un pigeon enlevé

Ernestine s'approcha de l'armateur et lui dit, avec un mouvement de tête charmant :

— Vous ne le refuserez pas, Monsieur Pierrard, ce petit consentement, n'est-ce pas ?

— C'est donc un complot ? s'écria-t-il.

— Mais oui, et vous en étiez, sans vous en douter.

— Comment, j'en étais !...

— Parfaitement, puisque papa vous a fait venir à Paris pour tout arranger.

— Je ne comprends rien encore à tout cela ; mais puisque vous êtes tous heureux, je veux l'être avec vous.

Ernestine lui sauta au cou.

— Vous êtes bien gentil, lui dit-elle, et pour votre récompense, voilà un gros baiser, en attendant les autres.

— Mon ami, reprit M<sup>me</sup> Pierrard, tu paieras notre dette d'argent, Edmond paie celle de la reconnaissance.

EMILE RICHEBOURG.

FIN.

**Le Singe et la Lanterne magique.**

FABLE.

Sous les ordres d'un bateleur, Bertrand, prodige de souplesse, Charmait maint et maint spectateur Par ses grâces, sa gentillesse.

Du démon de l'orgueil il se laissa tenter. A cette dangereuse ivresse

à ses petits. Après sa victoire, il le lâcha en lui attachant un ruban de pourpre.

L'oiseau retourna le même jour vers son nid.

A Rome, ceux qui faisaient cours dans le Cirque pour la course des chars, mais qui ne pouvaient assister eux-mêmes à la lutte, envoyaient à leur place des amis ou des serviteurs qui apportaient des pigeons ou des hirondelles tirés du lieu même où était retenu le propriétaire de l'attelage. A la fin du spectacle, on lâchait un ou plusieurs de ces oiseaux, teints de la couleur du parti qui avait remporté la victoire. Par le retour des oiseaux à leur nid, le maître était informé de son sort ; il apprenait s'il avait gagné ou perdu.

Le siège de Modène par Antoine, en l'an 43 avant Jésus Christ, vit cet usage appliqué pour la première fois à l'art militaire. Le consul Hirtius envoya ainsi à Decius Brutus, commandant la ville, une lettre attachée au col d'un pigeon par un fil de soie. A son tour, Decius Brutus dépêcha au camp des consuls un pigeon porteur d'une missive attachée à l'une de ses pattes. On croit que Plin l'Ancien a fait allusion à cette manière toute nouvelle de correspondre avec les siens en temps de guerre lorsqu'il a dit dans son histoire naturelle : « A quoi servent les remparts, et les sentinelles, et le blocus, et les fils tendus à travers le fleuve, quand on peut faire parvenir des nouvelles à travers l'espace ? »

Une fois connu, ce procédé ne pouvait manquer d'être mis en pratique dans les places assiégées.

Toutefois, c'est seulement en 1098 que les chrétiens venus pour conquérir Jérusalem eurent pour la première fois connaissance de cette invention. Le château-fort d'Hazar, entre Antioche et Edesse, était au pouvoir des infidèles. Le commandant désirait pourtant se rendre aux chrétiens. C'est par pigeons qu'eurent lieu, entre musulmans, les négociations pour la reddition de la place.

Tout le monde connaît l'épisode de la colombe poursuivie par un oiseau de proie et tombée sans vie au milieu des chrétiens, quand ceux-ci arrivèrent dans les plaines de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre. Ils trouvèrent sous son aile un billet dont le contenu leur révéla les projets des musulmans. C'est cet épisode que le Tasse a immortalisé dans le XVIII<sup>e</sup> chant de *la Jérusalem délivrée*.

Pendant le siège de cette même ville de Ptolémaïs, siège qui dura deux ans (1189-1191), le fameux sultan Saladin se servit de pigeons. Le débarquement du roi de France saint Louis en Egypte fut mandé au sultan du Caire au moyen de pigeons. Les différentes phases de la bataille de Mansourah, si désastreuse pour les chrétiens, de même. Mais déjà le puissant sultan Noureddin (1146-1173), fondateur d'un vaste empire, sentant le besoin d'être informé au plus vite de ce qui se passait dans ses Etats, venait d'établir, surtout en Egypte, un service de poste aux pigeons admirablement organisé. Par ses soins, des tours s'élevèrent de toutes parts. Ces tours étaient des colombiers ayant chacun un directeur et des veilleurs, qui, nuit et jour, épiaient l'arrivée des pigeons.

L'entretien des colombiers, des pigeons et de leurs gardiens coûtait des sommes considérables. Ces postes aériens étaient établis de douze en douze lieues ; on les appelait *bérid*. Quand il s'agissait d'envoyer une nouvelle importante au Sultan, on prenait un des pigeons messagers et on lui attachait au col, avec un lacet, une petite boîte en or mince comme du papier, dans laquelle on mettait une lettre écrite sur du papier de soie très-fin qui portait le nom de *papier d'oiseau*. On y inscrivait la date du jour et l'heure à laquelle le courrier était expédié. On envoyait d'ordinaire la dépêche en double, c'est-à-dire par un second pigeon. Quand la distance était un peu longue, le gardien de chaque *bérid* était tenu d'inscrire à l'endroit l'heure à laquelle le courrier avait passé.

Les pigeons du sultan étaient marqués de son chiffre sur les pattes et le bec. L'espèce la plus recherchée était celle de l'Irak, c'est-à-dire des pigeons blancs à collier, les plus intelligents et les plus faciles à apprivoiser. Ils valaient mille pièces d'or la paire. Il était sévèrement recommandé aux gardiens de ne pas détacher eux-mêmes les messages apportés par les oiseaux. C'était le maître qui se réservait ce droit dont il était fort jaloux. Dormait-il, le gardien avait ordre de

Les animaux de notre espèce Parfois ont peine à résister : Devons-nous exiger que de cette faiblesse Un pauvre singe soit exempt ? Aux singes ses amis le célèbre Bertrand Voulant faire admirer ses talents, son génie, Un beau matin, son maître étant absent, Réunit au logis nombreuse compagnie. Faut-il vous dire de quels tours Il régala l'honorable assistance ? Devant eux avec soin il répéta la danse Qu'il exécutait tous les jours. Tantôt on le voit en cadence Porter l'arme, marcher au pas, Bref, imiter la mâle contenance De nos intrépides soldats. Ensuite, il fait le mort, et par son fin trépas, A ses amis il arrache des larmes ; Mais aussitôt dissipant leurs alarmes, Sans balancier, d'un pied léger Sur la corde tendue on le voit voltiger. De ces tours surprenants, la troupe émerveillée, Par de longs applaudissements Accueille le nouveau Protée, Qui promène sur l'assemblée Des regards froids et suffisants ; Car il ne péchait pas par trop de modestie. Charmé de voir ainsi son adresse applaudie, Pour entretenir les élans De l'admiration publique, Notre magot voulut aux assistants Montrer la lanterne magique.

l'éveiller. Etait-il en chasse, on lui portait le message. Aussi les guetteurs des *bérids* étaient-ils continuellement sur leurs gardes, examinant avec anxiété l'horizon.

Les colombiers élevés par les sultans d'Egypte, et dont Volney a donné le catalogue dans son *Voyage en Syrie*, tombèrent peu à peu en désuétude. Mais l'usage de la correspondance par pigeons subsista. Les Européens fixés dans le Levant en tirèrent bon parti. Maillet, consul de France en Egypte et inspecteur des établissements français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle, raconte dans ses *Mémoires* que de son temps on élevait à Alexandrette des pigeons qu'on utilisait pour être averti, dans l'intérieur des terres, de l'arrivée des navires marchands. L'anecdote suivante avait cours dans la colonie : Un jour, à la chasse, un négociant abattit un de ces oiseaux porteur d'un papier ou il était dit que la noix de galle, alors employée pour la teinture, était devenue fort rare en Angleterre. Le chasseur, qui était en même temps spéculateur, profita de l'avis, acheta et gagna 100,000 écus.

Maillet cite encore une histoire d'un marchand d'Alep, possesseur d'un pigeon, dans la vite-se et dans l'exactitude duquel il avait la plus grande confiance et qui paria que son pigeon arriverait à Alexandrie un quart-d'heure avant celui d'un de ses amis.

Le pigeon du négociant s'éleva donc dans les airs à une très grande hauteur, suivant l'habitude de ces oiseaux, tellement haut, qu'il aperçut la mer de Bassora, sans doute le golfe Persique, et la prit pour la Méditerranée. En un mot, il fit fausse route.

Il ne revint à Alep qu'au bout de trois jours et son maître perdit le pari. Dans sa colère, il frappa l'oiseau, et d'un coup si rude que la pauvre bête en mourut. Son corps fut ouvert, et dans son jabot on trouva... devinez quoi ? des clous de girofle qu'il ne pouvait avoir mangés qu'aux Indes. L'île de Ceylan étant le premier endroit de l'Inde d'où l'on tirait, en ce temps-là, le clou de girofle, on en conclut que l'oiseau avait dû faire le trajet d'Alep à Ceylan, et vice versa, dans les trois jours, c'est-à-dire parcourir un espace de 3,000 lieues.

Un autre Français, le chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire de Louis XIV à la Porte-Ottomane, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli et autres lieux, et auteur de *Mémoires* très-curieux sur ses voyages, constatait de visu, en venant prendre possession de son poste consulaire à Alep, l'emploi de pigeons comme porteurs de nouvelles.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est par ce moyen que l'arrivée des navires à Alexandrette était signalée. La factorerie anglaise d'Alep surtout se servait de ce mode expéditif. On inscrivait sur une bande de papier les détails les plus intéressants, tels que le nom du navire, l'heure de son arrivée, etc., et ce papier était attaché sous l'aile de l'oiseau. On trempait ses pattes dans du vinaigre avant de le lâcher, dans la crainte que la vue de l'eau ne l'attirât, ce qui eût retardé sa marche et causé peut-être la perte du billet dont il était porteur.

De nos jours, en Syrie, les pigeons ne font plus l'office de courriers ; ils ne servent plus, oserai-je le dire ? que de rôti sur la table des gourmets. Il s'en est conservé à Kefin une espèce d'un blanc grisâtre, vivant à l'état sauvage et qui date, à ce qu'on croit, du temps où les sultans et les émirs entretenaient en Egypte et en Syrie une poste aux pigeons. Kefin est un endroit situé à 40 lieues d'Alep, au sud de la route de traverse qui d'Alep conduit à Antioche. C'est un pays fertile, bien cultivé, avec des bois d'oliviers, des champs de blé et des melonniers, mais à peu près inconnu des voyageurs. Bien peu de ces derniers osent se détourner de la route, à cause de la population druse, et s'aventurer dans les campagnes environnantes. A Kefin, ils trouveraient des bâtiments remarquables par leur longueur et leur hauteur, où des milliers de couples viennent nicher. Tout le jour, c'est un bourdonnement assourdissant autour de ces colombiers ; on dirait le bruit d'une ruche. Les pigeons se nourrissent sur les champs d'alentour. On les laisse couver en paix ; mais, dès que leurs petits sont en état de voler, on vient les prendre la nuit pour les vendre sur le marché d'Alep ou dans les autres villes du pays.

(Journal officiel.)

D'abord, il fait régner sur la société La plus profonde obscurité : Puis, déployant toute sa rhétorique, « Attention, dit-il, Messieurs ! Premier tableau : Admirez le soleil, la lune, les étoiles ; Voyez plus loin ce superbe vaisseau Sur le vaste océan voguant à pleines voiles : Voyez encore... » Il s'embrouilla si bien Qu'à sa harangue on ne comprit plus rien. On n'en voyait pas davantage, Le démonstrateur ignorant N'ayant pas éclairé le magique instrument, Comme l'on sait que c'est l'usage. Et cependant, de peur de passer pour des sots, Tout en baillant d'ennui, les pauvres animaux N'osaient à leur ami refuser leur suffrage. Sans les voir, ils vantaient ses merveilleux tableaux ; Sans les entendre, à ses bons mots Ils souriaient ; mais de ce bavardage On se lassait enfin, lorsque de son voyage Revint le maître bateleur. « Parbleu ! dit-il, tu nous la baillies belle, Sot animal ! tu veux aux yeux du spectateur De l'optique étaler le spectacle enchanteur, Et tu n'allumes pas seulement la chandelle ! »

Tel, un obscur et fantastique auteur Audacieusement débite à son lecteur Mainte emphatique faribole. On n'ose pas traiter de galimatias Ses discours ampoulés que l'on ne comprend pas, Et l'on trouve plus court d'admirer sur parole.

AVIS.

Bains de l'Usine à gaz.

A partir du 1er Novembre l'Établissement ne sera ouvert au public que les mardi, jeudi et samedi.

M. ROBERT, commissaire-priseur à Etampes, demande de suite un Petit Clerc.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 26 Octobre. — CORMIER Augustine-Mathilde, rue de la Boucherie, 19. — 29 GAURAT Jules-Emile, carrefour des Religieuses. — 29 BRILLON Georgette-Henriette, rue Saint-Jacques, 435.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° CAILLETTE Adolphe, boucher, à Paris, rue Lacroix, 2; et D<sup>lle</sup> SIMON Marie Désirée, sans profession, à Paris, rue Lacroix, 2.

2° ACTIN Albert, 26 ans, employé au chemin de fer, rue de la Tannerie; et D<sup>lle</sup> COLLEAU Mélanie, 25 ans, giletière, rue Basse-des-Croisneries, 14.

3° GRATTERY François-Raphaël-Lucien, 30 ans, chef de bureau du secrétariat de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Châlons, à Paris, place des Batignolles, 6; et D<sup>lle</sup> OYON Hyacinthe-Léonide, 28 ans, sans profession, place Saint-Gilles, 24.

DÉCÈS.

Du 23 Octobre. — VERET Augustine, 3 mois, rue des Belles-Croix, 6. — 27. PÉROTIN Angélique-Catherine-Augustine, 64 ans, femme Durrmann, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLIEN.

(1) Etude de M. CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième, En l'audience des Saisies immobilières du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance, Séant à Etampes. Au Palais de Justice de ladite ville, D'UN

TERRAIN EN JARDIN

Situé à Paris, rue du Pressoir, n° 23 et 25, EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Mardi 17 novembre mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En conséquence d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant surenchère du sixième sur le prix moyennant lequel a été adjugé, suivant procès-verbal reçu par M. Tollu, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, numéro 69 le terrain ci après désigné;

Il sera,

A la requête de M. Eugène POUSETT, propriétaire, demeurant à Paris, avenue de la Reine Hortense, numéro 32, surenchérisseur;

Ayant pour avoué constitué M. Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue St Jacques, numéro 100; En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° M. Edouard Frédéric Liberge, propriétaire, demeurant à Paris, rue Beaubourg, numéro 36, adjudicataire primitif;

2° Madame Marguerite-Victoire Chenu, propriétaire, demeurant à Etréchy, veuve de M. François Jacquemard;

« Agissant au nom et comme tutrice de Paul-Léonie-Eugénie Cavillon, mineure issue « du mariage de Prosper-Léon Cavillon et Eugénie-Justine Jacquemard, tous deux décédés. »

Ayant, ladite dame veuve Jacquemard, pour avoué

M. Léon Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 59;

3° Madame Caroline-Euloxie Bernard, rentière, demeurant à Paris, rue Cortot, numéro 4, veuve de M. Jean-Jacques Prosper Cavillon;

« Au nom et comme subrogée-tutrice de la mineure Cavillon, sus-nommée. »

Procédé, le Mardi dix-sept Novembre mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, du terrain dont ladésignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Un Terrain en jardin situé à Paris, rue du Pressoir, numéros 23 et 25, au fond de la propriété de M. et madame Petit, ledit terrain clos de murs mitoyens, contenant en superficie, d'après l'arpentage récemment fait, trois cent mètres, et d'après les titres deux cent soixante mètres trente-deux centimètres; et tenant d'une part à madame veuve Bouvier, d'une deuxième part à madame Berthollet, d'une troisième à la même et au passage dont il va être parlé, et d'une dernière part à madame Alambert.

Ensemble le droit à la jouissance d'un passage de deux mètres de large, longeant la propriété de M. et madame Petit, et donnant accès à la rue du Pressoir, en passant sur une propriété voisine attribuée à madame Cavillon, laquelle se trouve grevée de la servitude de passage au profit de la propriété tant de M. et madame Petit que du terrain ci-dessus désigné.

MISE A PRIX.

L'adjudication au profit de M. Liberge a été prononcée moyennant un capital de . . . . . 3,433 fr. 33 c. Frais en sus . . . . . 563 58 Total . . . . . 3,996 fr. 91 c. La surenchère du sixième s'élevant à 668 09 La mise à prix se trouve portée à la somme de . . . . . 4,665 fr. 00 c.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes, A M. CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100; A M. BREUIL, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges; Et à Paris, A M. TOLLU, notaire, rue Sainte-Anne, numéro 69, qui a procédé à la première adjudication.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-deux octobre mil huit cent soixante-quatorze, folio 99 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT

Abreuvoir du Mouton, Rue des Cordeliers, à Etampes.

S'adresser à M. LEMAITRE, vétérinaire. 4

AVIS

Le Sieur MATHIEU-LIMET, maître d'hôtel à La Ferté-Alais, se charge de tondre les Chevaux dans le plus bref délai.

S'adresser chez M. GUILLOTEAU, au Coq-en-Pâte, à Etampes. 6-4

Etude de M. ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

A ÉTAMPES, EN LA SALLE TIVOLI,

Le Mercredi 4 Novembre 1874, à midi précis,

Par le ministère de M. ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes en acajou et en noyer avec sommiers élastiques, Lits de fer, Commodes, Armoires, Secrétaire, Guéridons, Table à allonges, Table à ouvrage, Fauteuils, Commode en bois de rose, Piano droit, un vieux Piano à queue, Tabourets, un bon Meuble de salon, composé de : un Canapé, deux Fauteuils et quatre Chaises en acajou recouvertes de velours rouge, presque neuves aussi, Couvertures, Literie, Dentelles en point d'Alençon et de Malines, Rubans et autres Fournitures de modes, Couverts en ruolz, Pendules, douze Couteaux à dessert à manches d'argent, Batterie de cuisine, et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus du prix.

MAISON PÉRICHON

11, Rue Darnatal, 11, A ÉTAMPES.

On demande de suite DEUX APPRENTIS.

Etude de M. MARIE, notaire à Rambouillet (Seine-et-Oise)

A LOUER pour entrer en jouissance par la levée des guérets au mois d'avril 1875, la FERME et le MOULIN de VOISINS, situés communes de Saint-Hilarion et Gazeran, canton de Rambouillet (Seine-et-Oise), contenant environ 140 hectares de terres et prés.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. Billand, garde au château de Voisins,

Et pour les renseignements et pour traiter, à M. MARIE, notaire à Rambouillet. 5-2

PAPIER VÉGÉTO BOURDEL

AGGLUTINATIF

Pharmacien à Saint-Cloud.

Guérit : Coupures, Brûlures, Furoncles, Engelures et Plaies de toutes natures.

Prix : le rouleau, 60 cent; le paquet de 12 feuilles, 50 c. — Dépôt chez tous les pharmaciens et herboristes. 43 5

MALADIES DES YEUX D. GAURAN

Clinique, rue Saint-Antoine, 443. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris. 30-23

L'HYDROCÉRASINE MAUREL

Brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la puanteur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle ramollit les organes, les rejuvenit et empêche les fleurs blanches.

LA VULNÉRINE MAUREL

Honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbides. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères varicelleux, piqures d'insectes venimeux, arrête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rouil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

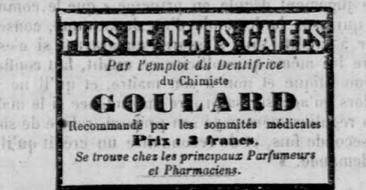
L'OPINION NATIONALE

Journal politique s'imprimant la nuit

Traité, 64 L. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50

DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS, MM. LEROYER (Rhodan), BARTHÉLEMY-SIMON (Seine-et-Marne), C. ROLLAND (Seine-et-Loire), JAZON (Seine-et-Marne), RANEAU (Seine-et-Oise), FAYE (Loi-et-Garonne), O. DE LA FAYETTE (S.-et-M.), DE WARSNER (Ardennes), JULES GRÉVY (Jura), CRÉMIEUX (Algérie), E. CHARTRON (Yonne), LUCET (Constantine), FOURCAND (Gironde), RIONDEL (Isère), GÉNÉRAL BILLOT (Corrèze), BOUCAU (Landes), TASSIN (Loir-et-Cher), TURQUET (Aisne), M-LINE (Vosges), WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale. En ce qui concerne les intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et denrées, Chroniques agricoles, l'Opinion nationale est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS. S'abonner par Cartes postales ou Mandats adressés à l'Administrateur, 5, rue Coq-Liron, Paris. Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru du roman de Victor PERCEVAL, LE SECRET DU DOCTEUR qui obtient un si légitime succès. Op. N. n° 56.



Chez CANTIMIAU, coiffeur à Etampes, rue Darnatal, 40-22

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup> DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN. Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS

du PÉROU Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE. Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. PICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. A. JARROT et HUARD. Paris, chez M. A. MOSSIGNON-DUPIN. St-Nazaire, chez MM. A. JARROT et HUARD.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMEN DIDOT FRÈRES, FILS et C<sup>o</sup>.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 16 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 31 Octobre 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 31 Octobre 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1874.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include various grains like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Avoine with their respective prices.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 24 au 30 Octobre 1874.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 24, Lundi 26, Mardi 27, Mercredi 28, Jeudi 29, Vendredi 30. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0 with their values over the week.